

Le paysage comme relation, Saint-Paul, La Réunion, France

A la suite du Plan de paysage de l'Ouest, lancé par l'Etat en 1997 sur l'île de La Réunion, la communauté de communes Territoire de la Côte Ouest (d'une superficie de 53 000 hectares), a réalisé sa Charte paysagère en 2007. Cette charte définit des objectifs de qualité paysagère sur la base d'une trame organisatrice du développement. L'ensemble prévoit notamment la mise en valeur d'«espaces de respiration» sur le littoral et la réalisation de lisières urbaines, entre ville et nature. En 2009, la communauté de communes a finalisé son Schéma intercommunal d'aménagement des lisières urbaines. Parallèlement, l'Etat réalise l'Atlas des paysages de La Réunion, soulignant des enjeux paysagers. En même temps que se définissent ces instruments des politiques du paysage, la région met en œuvre une démarche exemplaire d'aménagement en utilisant la création de la Route des Tamarins comme projet pilote permettant de promouvoir d'autres actions en faveur d'un paysage de qualité – notamment dans sa séquence nord particulièrement sensible : là se succèdent une ville bordée d'espaces naturels composés de zones humides et de gorges (Saint-Paul), puis un cap offrant un paysage de savane également protégé (cap la Houssaye). Dans ce contexte, le projet de paysage qui a été mené pendant douze ans réinvente la lisière urbaine de Saint-Paul d'une part, et révèle le paysage de la savane du cap comme espace de respiration d'autre part, au bénéfice des populations.



Le Comité des Ministres a reconnu et salué la grande valeur de la réalisation présentée pour la 5^e session du Prix 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de la faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire, et en tant que source d'inspiration. «Le paysage comme relation» témoigne de la capacité d'un ensemble d'institutions et de citoyens à optimiser l'insertion d'une infrastructure routière dans le paysage dans un contexte particulier, celui des tropiques, où la biodiversité est magnifiée par des facteurs climatiques. L'aménagement effectué permet de procurer aux habitants des lieux un bien-être et un usage du territoire en harmonie avec une nature généreuse.